

Bilan synthétique des réalisations du secteur des transports Exercice 2020

Introduction

Les actions présentées dans ce bilan en plus de les avoir fait correspondre au plus près aux engagements de Monsieur le Président de la République et de les avoir accordés avec le Programme du gouvernement du 6 février 2020, ont été hiérarchisées pour tenir compte de la situation induite par la pandémie du Coronavirus, de la situation financière du pays, de l'urgence à prendre en charge les besoins des citoyens en matière de transport, la lutte contre la bureaucratie et enfin la prise en charge des zones d'ombre.

Ces actions avaient été, en outre, choisies pour l'impact positif attendu sur la vie du citoyen et leur temps de réalisation. Elles prennent en charge la lutte contre la bureaucratie dans les domaines de l'économie et de l'investissement. Elles vont aussi dans le sens d'encourager les initiatives pour le développement de l'entrepreneuriat, c'est ainsi qu'un incubateur de startups des transports a été créé pour accompagner une dizaine de jeunes pousses et préparer l'arrivée de plusieurs autres.

L'achèvement de l'opération d'actualisation et l'enrichissement des textes jouit d'une action à part entière. Une attention toute particulière a été accordée pour une plus grande transparence dans les différentes activités dans les transports pour leur inclusion dans les procédures et les transactions économiques qui devront utiliser les technologies du numérique dans toutes leurs interactions.

1. Dans le domaine des transports terrestres

- Mise en place, le 1^{er} novembre 2020 de la filiale de l'EMA devant assurer la continuité de l'exploitation et la maintenance du Métro d'Alger, en remplacement de RATP El Djazair.
- Poursuite des travaux d'extension du métro d'Alger : Ain Naadja – Baraki et El Harrach – Aéroport.
- Poursuite des travaux de réalisation de la première ligne du tramway de Mostaganem : taux d'avancement des travaux 80% - Test technique de la première rame lancée le 31 décembre 2020. Achèvement des travaux prévu pour fin mars 2021. Mise en service commerciale prévue fin 2^{ème} semestre 2021 sous réserve d'obtention d'une enveloppe financière pour la préparation à l'exploitation.
- Poursuite des travaux d'extension du tramway de Constantine. Achèvement des travaux prévu pour fin 1^{er} trimestre 2021. Mise en service commerciale prévue fin 2^{ème} trimestre 2021.
- Poursuite des travaux de réalisation de la télécabine de Tizi Ouzou : mise en service du tronçon reliant Kef Naadja à la Wilaya le 12 janvier 2020 et les 2 autres tronçons sont en cours de réalisation.
- Gares routières : Réception de deux gares routières de type A (Illizi et Ghardaia) et poursuite des travaux de réalisation six (06) gares : (Guelma, Maghnia, Skikda, Djanet, Adrar et Alger « Bir Mourad Rais »).

Conformément aux engagements de Monsieur le Président de la République, ci-après :

- *Engagement N° 15 : Lancer les grands projets structurants et d'infrastructures.*
- *Engagement N° 21 : Transition énergétique (traction électrique).*
- *Engagement N° 32 a et b : Assurer aux citoyens des moyens de transport (désenclavement & amélioration de la circulation au niveau des grandes villes).*

2. Dans le domaine de l'aviation civile et de la météorologie

- Sur le plan organisationnel :

- Finalisation et promulgation du texte portant création de l'Agence nationale de l'Aviation civile (décret exécutif n° 20-217 du 20 août 2020).
En attente de la désignation d'un DG, de l'affectation d'un siège et d'une dotation de démarrage.
- Présentation du dossier portant stratégie de développement du transport aérien en Conseil des Ministres, le 4 octobre 2020.
En attente de décisions y afférentes.

Conformément aux engagements de Monsieur le Président de la République, ci-après :

- *Engagement N° 32 a : Assurer aux citoyens des moyens de transport (désenclavement).*

- Navigation aérienne :

- Réception et mise en service de la tour de contrôle de Ghardaia.
- Poursuite des travaux de réalisation des tours de contrôle de Tamanrasset, Alger, Constantine et Oran. Achèvement prévu début 2021.
- Poursuite du projet de Développement de la Gestion de l'Espace Aérien « PDGEA » : Complexe génie civil de Tamanrasset achevé - Installation en cours des équipements de la navigation aérienne. Réception prévue fin 2021 (suivant évolution pandémie COVID-19).
- Poursuite des travaux de réalisation de la nouvelle aérogare d'Oran : Taux d'avancement : 95%. Réception prévue fin 2021.

Conformément aux engagements de Monsieur le Président de la République, ci-après :

- *Engagement N° 15 : Lancer les grands projets structurants et d'infrastructures.*

3. Dans le domaine maritime et portuaire

- Sur le plan organisationnel :

- Présentation en Réunion du Gouvernement, en date du 14 octobre 2020, d'un dossier portant plan de développement et d'organisation du transport maritime et portuaire.
En attente de programmation en Conseil des Ministres.

- Développement et modernisation du transport maritime :

- **Renforcement du pavillon national de transport de passagers** : achèvement de la construction par le chantier naval chinois (GUANGZHOU) du nouveau car-ferry « BADJI MOKHTAR III » au profit de l'Entreprise Nationale de Transport Maritime de Voyageurs, d'une capacité de 1800 passagers et de 600 véhicules.
Achèvement phase essais. Réception prévue courant 1^{er} trimestre 2021.
- **Fret maritime** (Concession de transport maritime de marchandises) : Octroi de deux (02) concessions de transport maritime de marchandises.
- **Activités connexes** : délivrance de huit (08) agréments d'auxiliaires au transport maritime.
- **Formation, qualification des gens de mer et du travail maritime** : délivrance de 250 brevets d'aptitude des gens de mer et de 177 certificats pour les navires citernes battant pavillon national.

Révision du décret exécutif n° 16-108 du 21 mars 2016 fixant les conditions de qualification professionnelle et d'obtention des titres maritimes correspondants.

Communication à l'Organisation Maritime Internationale le rapport complémentaire sur le système de formation et de qualification des gens de mer conformément à la convention STCW ratifiée par l'Algérie, par le canal diplomatique en date du 17 décembre 2020.

Conformément aux engagements de Monsieur le Président de la République, ci-après :

- *Engagement N° 15 : Lancer les grands projets structurants et d'infrastructures.*
 - *Engagement N° 16 : Améliorer le climat des affaires*
 - *Engagement N° 32 a et b : Assurer aux citoyens des moyens de transport.*
- **Audit obligatoire de l'Algérie :** Approbation du plan de mesures correctives (23 actions correctives), par le responsable d'équipe d'audit et le Secrétaire Général de l'OMI. Un comité regroupant les départements ministériels concernés (MT-MDN-ME-MPT), chargé de la mise en œuvre du plan de mesures correctives a été créé par arrêté ministériel du 03 décembre 2020.

4. Élaboration de textes réglementaires

a. Aviation civile

Textes finalisés :

- Décret exécutif n° 20-217 du 20 août 2020 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
- Décret exécutif n° 20-74 du 28 mars 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 01-112 du 5 mai 2001 fixant les taux et montants des redevances aéronautiques ainsi que les modalités de leur répartition ;
- Décret exécutif n° 20-343 du 22 novembre 2020 portant adoption du programme national de sûreté de l'aviation civile ;
- Décret exécutif n° 20-217 du 2 août 2020 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale de l'aviation civile.
- Décret exécutif n° 20-74 du 28 mars 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 01-112 du 5 mai 2001 fixant les taux et montants des redevances aéronautiques ainsi que les modalités de leur répartition.
- Décret exécutif n° 20-343 du 22 novembre 2020 portant adoption du programme national de sûreté de l'aviation civile.

Textes en cours de finalisation :

- Projet d'arrêté interministériel fixant les modalités d'exonération des droits et taxes accordées aux compagnies aériennes du transport aérien de passagers et du fret de droit algérien ainsi qu'à leurs filiales : adopté au niveau du SGG du.
- Projet de décret exécutif fixant les modalités de contrôle des services aéronautiques et de leurs prestataires par les personnes habilitées : en cours d'examen au niveau du SGG ;
- Quatre (04) autres textes réglementaires sont initiés en application de la loi n° 98-06, sus citée.

b. Transports terrestres

Textes finalisés, en cours de signature :

- Projet d'amendement de l'Arrêté portant cahier des charges-type fixant les conditions d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite automobile « Auto-écoles » (en cours de publication).
- Projet d'arrêté fixant les conditions et les modalités d'organisation de la formation des contrôleurs techniques de véhicules automobiles.
- Projet d'arrêté fixant les conditions de suivi et d'évaluation périodiques de l'activité de contrôle technique des agences de contrôle technique des véhicules automobiles et des contrôleurs.

Textes en cours d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement :

- Projet d'amendement du décret exécutif n°04-381 du 28 novembre 2004 fixant les règles de la circulation routière modifié et complété par le décret exécutif n°11-376 du 12 novembre 2011.
- Projet d'amendement d'arrêté du 18 Février 2013 fixant les modalités de formation spécifique des conducteurs automobiles en vue de la reconstitution du nombre de point du permis de conduire.
- Projet d'arrêté fixant les conditions et les modalités de formation au brevet professionnel des conducteurs de véhicules de transport routier de personnes et de marchandises.
- Projet d'arrêté interministériel fixant les modalités particulières de transport des matières radioactives par route, les conditions d'emballage et les règles d'étiquetage, de marquage et de placardage des colis ainsi que les modalités de délivrance de l'autorisation de transport de ces matières (classe 7).
- Projet d'arrêté définissant les conditions d'aptitude physique minimales exigées des personnes chargées de la sécurité, de la conduite ou du pilotage des systèmes de transport guidé de personnes, les durées de formation initiale et continue imposée aux personnes affectées aux tâches de sécurité et les modalités de leur habilitation.
- Projet d'arrêté relatif au suivi des agences de contrôle technique automobile et des contrôleurs.

c. Transport maritime et portuaire

Textes finalisés :

- Décret exécutif n° 20-299 du 24 Safar 1442 correspondant au 12 octobre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 16-108 du 12 Joumada Ethania 1437 correspondant au 21 mars 2016 fixant les conditions de qualifications professionnelles et d'obtention des titres maritimes correspondants.
- Décret exécutif n° 20-348 du 7 Rabie Ethani 1442 correspondant au 23 novembre 2020 fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime.
- Arrêté interministériel du 18 Safar 1442 correspondant au 6 octobre 2020 portant ouverture de la filière « Génie maritime » et fixant son programme pédagogique en vue de l'obtention du diplôme de Master, à l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM)
- Arrêté interministériel du 18 Safar 1442 correspondant au 6 octobre 2020 fixant les conditions de participation et les modalités d'organisation du concours d'accès à l'Ecole nationale supérieure maritime en vue de l'obtention du diplôme de Master.
- Arrêté du 8 Joumada Al Oula 1442 correspondant au 23 décembre 2020 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission ministérielle d'agrément des auxiliaires au transport maritime.

d. Transition numérique

Proposition de textes : régularisation des VTC

Suite à la demande de nombreuses sociétés de VTC (Véhicule de Tourisme avec Chauffeur), utilisant les applications électroniques telles que "Yassir", "Coursa", "Temtem", "Careem" etc, qui ont été reçues par les services du Ministre des Transports, leurs doléances ont été pris en charges. Il est prévu de proposer au Gouvernement un projet de texte visant à réglementer leurs activités. Cela pour établir l'égalité des chances avec les autres chauffeurs de taxi en matière de fiscalité et autres charges financières tout en garantissant plus de choix de transport aux citoyens.

5. Transition numérique

- Inauguration le 29 Décembre 2020 de l'incubateur du secteur des transports. Il accueille déjà 10 startups. Un memorandum MOU a été signé avec le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'économie de la connaissance et des startups lors de l'inauguration. Cet MOU a pour objectif de densifier la collaboration entre les deux départements afin de soutenir les startups dans le domaine des transports, en particulier le financement à travers le fonds d'investissement dédié à celles-ci. Un Partenariat Public Privé a été également conclu en confiant à un partenariat privé la mission de la gestion opérationnelle de l'incubateur. Cela a immédiatement induit la demande effective venant déjà

de 5 wilayas (Annaba, Tébessa, Constantine, Oran et Béchar) pour créer leur propre incubateur qui exécute le programme Naql Tech. Un mode opératoire est actuellement en préparation par la cellule numérique du Ministère des Transports pour leur permettre de le faire avec un accompagnement des DTW correspondantes. Au 31 décembre 2020 Une douzaine autres nouvelles startups ont demandé de rejoindre l'incubateur Naql Tech.

Conformément aux engagements de Monsieur le Président de la République, ci-après :

- Engagement N° 11 a et b : Mise en œuvre d'un plan d'action jeunesse.
- Engagement N° 25 : Réalisation d'une transformation numérique.

Conformément au Plan d'action du Gouvernement pour la mise en oeuvre du programme du Président de la République, ci après:

- Chapitre 01-P11: Mise en place d'un plan national de promotion de la jeunesse.
 - Chapitre 02-P21: Modernisation du système bancaire et financier.
 - Chapitre 02-P22: Promotion du cadre de développement de l'entreprise.
 - Chapitre 02-P35: Economie de la connaissance et Transition numérique accélérée.
- Échéance prévue premier semestre 2021 (échéance respectée), Toute l'administration centrale de MT, y compris les DTW, a été munie d'une adresse mail professionnelle de type @mt.gov.dz Mr le Ministre a donné instruction pour son utilisation systématique et obligatoire à partir du 1er Janvier 2021.
 - Publication du nouveau site web du Ministère des Transports www.mt.gov.dz qui comprend un espace dédié aux professionnels du transport leurs permettant de transmettre leurs demandes d'autorisation en ligne.
 - Phase 1 : Développement de l'application. Échéance prévue Décembre 2020 (respectée). En partenariat avec une startup (issue des premières startups de l'incubateur Naql Tech), un Proof Of Concept POC* a été réalisé avec succès par rapport à la phase conception du Data Lake.

Conformément aux engagements de Monsieur le Président de la République, ci-après :

- Engagement N° 25 : Réalisation d'une transformation numérique.

Conformément au Plan d'action du Gouvernement pour la mise en oeuvre du programme du Président de la République, ci après:

- Chapitre 01-P7: L'ouverture des données publiques.
 - Chapitre 01-P7: La lutte contre les procédures bureaucratiques et promotion de la démocratie participative
- Cellule proposition à la création le 15 décembre 2020 au sein du Ministère des transports, elle sera prise en charge par le chargé de la modernisation et les technologies du numérique secondé par deux informaticiens, un représentant de chaque direction (Transport Terrestre, maritime et aérien) sera associé à la cellule.

6. Mesures COVID-19

Élaboration, validation par le comité scientifique et diffusion du protocole sanitaire relatif aux activités de transport tous modes confondus.